



Pour pouvoir analyser vos données, les scientifiques ont besoin de connaître le contexte dans lequel vous avez réalisé vos observations : êtes vous en milieu urbain ou rural ? la pelouse est-elle régulièrement tondue ? Toutes ces informations sont susceptibles d'expliquer la répartition des vers de terre observés. Cette description de l'environnement proche est appelée « Zone d'observation » sur le site Vigie-Nature École (accessible depuis votre menu utilisateur).

Pour vous permettre de préparer la création de vos zones d'observations, voici une liste des informations qui vous seront demandées.

## Que va-t-on vous demander ?

### 01 La localisation précise de votre zone d'observation

→ Adresse complète avec la possibilité de positionner plus précisément le curseur sur la carte (par exemple, pour placer le curseur dans la cour de l'établissement).

### 02 Données environnementales

→ Votre zone d'observation se trouve dans un environnement :

- Urbain       Péri-urbain       Rural

→ Votre zone d'observation a une surface approximative de :

- Inférieur à 50m<sup>2</sup>       entre 50 et 100m<sup>2</sup>       entre 100 et 1000m<sup>2</sup>  
 entre 1000 m<sup>2</sup> et 10000m<sup>2</sup>       supérieur à 10000m<sup>2</sup> (1 hectare)

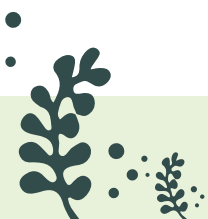
→ Y a-t-il une proximité directe avec un tas de déchets organiques ?

- Oui       Non

si oui : - type de déchets :  Déchets vert       Compost       Fumier  
- distance de la zone d'échantillonnage :

→ Usage de la zone d'observation :

- Pelouse (terrain de sport, cour d'école...)       Zone fleurie       Forêt - Bois  
 Lande - Friche       Prairie naturelle - Parc à animaux  
 Culture       Autres (bandes enherbées, zones humides...)



→ Fauche(s)/tonte(s) :

Non  Oui

si oui : - préciser le nombre par an :

- date de la dernière tonte :  - d'une semaine  - de 15 jours  + de 15 jours

- les résidus sont :  récoltés  laissés sur le sol

→ Pâturage :

Non  Oui

si oui : préciser le type d'animaux :

→ Utilisation d'engrais :

Aucun  Organique  Minérale

si oui : fréquence par an :



### Bon à savoir !

Une fois votre zone d'observation créée, elle sera immédiatement accessible à vos élèves et le restera tant que vous ne changez pas d'établissement.

Pensez à la mettre à jour si des modifications y sont apportées.

